

L'ÉVÉNEMENT

La programmation de l'énergie ménagera nucléaire et renouvelables

La nouvelle programmation française de l'énergie sera publiée en fin de semaine prochaine. Elle réduira la progression du solaire et de l'éolien terrestre, sans coup d'arrêt brutal.

● André Thomas

Décryptage

Sébastien Lecornu (lire pages 2 et 3) confirme à Ouest-France que la troisième « programmation pluriannuelle de l'énergie » (PPE 3) sera publiée en fin de semaine prochaine, sous la forme d'un simple décret.

Enfin !, diront les acteurs du nucléaire, des énergies vertes, du biogaz, des biocarburants qui totalisent plusieurs centaines de milliers d'emplois, chahutés par l'absence de perspective claire.

Légalement, cette programmation aurait dû être adoptée, sous forme d'une loi, avant... juillet 2023. Mais le sujet divise les promoteurs du nucléaire comme des énergies vertes et n'a jamais été inscrit à l'agenda du Parlement par le gouvernement.

Les six futurs EPR 2, suivis de huit autres, seront mentionnés dans le décret, même si l'entrée en service des premiers, à Penly (Seine-Maritime), est attendue pour 2038, au-delà de l'horizon de la PPE.

Stimuler la consommation d'électricité

Directement concernées, en revanche, les énergies renouvelables, pour lesquels l'État ne peut pas lancer d'appel d'offres au-delà des limites fixées par les textes.



Ici, le parc éolien de la baie de Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor)
| PHOTO : VINCENT MICHEL, ARCHIVES OUEST-FRANCE



Les six futurs EPR 2, suivis de huit autres, seront mentionnés dans le décret.

placement des éoliennes existantes à la création de nouveaux parcs.

Entre-temps, la donne a changé : EDF a milité pour que l'essor des panneaux solaires soit bridé car leur pic de production en journée l'oblige à ralentir ses réacteurs nucléaires, qui en souffrent.

Surtout, la consommation française d'électricité stagne et RTE, le gestionnaire du système électrique français, a revu ses prévisions à la baisse.

Afin de stimuler cette consommation en berne, le gouvernement va donc présenter un « plan électrification ». Objectif : accélérer le passage aux véhicules électriques, au chauffage électrique, aux usines électriques... Mais avec quelles subventions pour inciter consommateurs et industriels à franchir le pas ? Réponse dans quelques semaines.

Reste que ce passage de la PPE par décret pourrait crispier une partie de l'hémicycle, notamment à droite et à l'extrême droite, désireuse d'un débat au Parlement.

Le principal goulot d'étranglement de la PPE actuelle concerne l'éolien en mer, dont le potentiel de développement est le plus fort.

L'objectif du projet de PPE 3 déjà diffusé – mais qui devrait être revu – est de faire passer la capacité installée de ces puissants parcs marins de 1,5 gigawatt (GW) actuellement, soit trois parcs, à 18 GW en 2035. Ceci, notamment via un appel d'offres qui prévoit six parcs géants, ce que la PPE actuelle ne permet pas.

Pour les autres énergies, le projet de PPE 3 déjà soumis à consultation prévoyait d'ici à 2030, de faire pas-

ser les énergies fossiles de 60 % du mix énergétique à 42 %, de presque tripler le solaire, d'augmenter de 50 % l'éolien terrestre et les barrages hydroélectriques de 10 %.

Que dira la nouvelle version ? Aucun chiffre n'a été divulgué. Mais, comme tous ceux de la filière nucléaire, les représentants des énergies vertes sont sortis rassurés de leur rencontre avec Sébastien Lecornu, vendredi.

Cependant, comme on le pressentait, sont bien prévus un infléchissement sur le solaire et l'éolien terrestre, où l'on privilégiera le rem-